

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

N°C-202304-043

Du 11 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle polyvalente de Vernon, sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Étaient présents : WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, DUCROS Loïc, GONTIER Philippe, PANTOUSTIER Brigitte, DEYDIER BASTIDE Jean Marc, AUZAS Vincent, LAPORTE Jean Pierre, CARRIER Martine, POUGET TIRION Dominique, BERRES Thierry, MARCHAL Yannick, MOZZATTI Albert, GIRES Christian, COULANGE François, DEFFREIX Christophe, BALAZUC Christian, AUDIBERT François, PRAT Eric, SALEL Matthieu, CHOTIN Marie Hélène, TALAGRAND Michel, PARMENTIER Luc, BELVA Nathalie, PRANDI Patrice, MAZILLE Didier, MANFREDI VIELFAURE Pascale, FAURE Alexandre.

Pouvoir : PARMENTIER Luc (pouvoir de Carole LASTELLA), François AUDIBERT (pouvoir de CHASTAGNIER Geneviève), PANTOUSTIER Brigitte (pouvoir de PLANET Olivier), TALAGRAND Michel (pouvoir de LACOUR Gladie), LAPORTE Jean Pierre (pouvoir de DJIANN Nicole), DEFFREIX Christophe (pouvoir de Eric BOISSIN), MAZILLE Didier (pouvoir de GALLET Françoise), COULANGE François (pouvoir de DUCLOUX Sébastien), CHOTIN Marie Hélène (pouvoir de CHABANE Francis), SALEL Matthieu (pouvoir de PIERRARD TEYSSIER Nadine), DEYDIER BASTIDE Jean Marc (pouvoir de Raoul L'HERMINIER)..

Nombre de conseillers en exercice : 41

Nombre de conseillers présents : 28

Pouvoir : 11

Date de la convocation 5 avril 2023

A été élu secrétaire : DEYDIER-BASTIDE Jean Marc

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

OBJET : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS : SOUSCRIPTION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE 400 000 € AUPRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2122-22, L2336-3 et L5215-14,

Le Président informe les membres du conseil que, pour éviter toute rupture de fonctionnement des services de la régie des déchets ménagers, il est souhaitable de recourir à une ligne de trésorerie.

Le Président présente les caractéristiques de la ligne de trésorerie de 400 000 € proposée par l'Agence France Locale :

- Montant maximum du Crédit de Trésorerie : 400 000 € (quatre cent mille Euros)
- Durée Totale : 364 Jours
- Date d'Entrée en Vigueur : 22/05/2023
- Date d'Echéance Finale : 20/05/2024
- Taux d'Intérêt : ESTER auquel s'ajoute une marge de 0,29% mensuel (Ester flooré à 0)
- Base de calcul des Intérêts : exact/360
- Commission de non-utilisation (CNU) : 0,10 % mensuel base exact/360
- Commission d'engagement : 0,15% du montant de l'encours plafond

Le conseil communautaire,

Ouï l'exposé du 1er Vice-Président, le Président étant absent au moment du vote,

Après en avoir délibéré, à la majorité des présents (abstentions Gladie LACOUR, Brigitte PANTOUSTIER, Geneviève CHASTAGNIER, Olivier PLANET) décide de :

Accepter la proposition de l'Agence France Locale pour une ligne de trésorerie de 400 000 € pour le budget annexe déchets ménagers telle que présentée,

Autoriser le Président à contracter une ligne de trésorerie de 400 000 € pour une durée de 364 jours auprès l'Agence France Locale.

Fait et délibéré à Joyeuse, le onze mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Christophe DEFFREIX
Président

Jean Marc DEYDIER BASTIDE
Secrétaire de séance

